



Dégats de sangliers en Ardèche : **Ca suffit ! L'État doit prendre des décisions fortes !**

Alors que l'année 2025 se termine, la situation des dégâts de sangliers dans les fermes ardéchoises a atteint un niveau jamais vu et une pression devenue, depuis plusieurs années déjà, totalement inacceptable pour la continuité d'une activité agricole sereine dans le département.

Cette situation est pourtant largement minimisée par la complexité des démarches de déclaration des dégâts de gibier qui conduit à une « invisibilisation administrative » quant à leurs conséquences sur les fermes ardéchoises qui font pourtant ce qu'elles peuvent pour se protéger.

Les réunions en Préfecture se succèdent mais nous nous désolons qu'aucune volonté ne soit marquée pour répondre significativement à la détresse des paysannes et des paysans face à ce fléau

Malgré l'activité locale des ACCA, le dévouement des lieutenants de louveterie et les multiples mesures administratives prises, les dégâts de sangliers sur les cultures augmentent chaque année, **signe que l'activité de chasse actuelle est largement insuffisante...** il est donc urgent de prendre des décisions fortes pour diminuer drastiquement cette population qui, outre les dégâts économiques dans les fermes, est également une menace de santé publique en tant que risque accidentogène sur les routes et un risque sanitaire élevé de propagation de maladies (Peste porcine africaine par exemple)

Nous ne souhaitons pas opposer les chasseurs aux paysan-nes MAIS il y a urgence à intervenir. Cela fait déjà plusieurs dizaines d'années, que nous alertons, que le constat est fait et qu'il empire sans que ces dégâts ne diminuent, au contraire.

La Confédération paysanne a porté, avec la Coordination rurale, lors de la session de la Chambre d'agriculture du 29/11/2025 une motion pour demander la possibilité de pieger les sangliers partout en Ardèche comme cela se fait déjà dans d'autres départements... motion votée à l'unanimité ce qui montre bien la nécessité de trouver des solutions pour le monde agricole.

Le piegeage n'est pas la seule solution mais nous voyons bien que les freins à sa mise en place et à sa généralisation, pourtant demandées depuis le début des années 2000, sont symptomatiques d'une entrave manifeste de certains sur la gestion des populations de sangliers ... situation qui, depuis des années, ignore la détresse grandissante des paysans sans jamais leur apporter des solutions réellement efficaces.

Cette situation est maintenant devenue intolérable !

Nous exprimons notre mécontentement quant à l'absence de propositions concrètes lors de la réunion avec M. le Préfet mercredi 03 décembre 2025. En prévision des prochaines réunions, nous demandons à l'État de prendre ses responsabilités. La gestion des sangliers n'est pas une option, la diminution des dégâts qu'ils causent doit devenir une priorité.

Nous demandons au Préfet de donner suite à la motion votée unanimement par les élu-es de la Chambre d'agriculture afin de **renforcer les moyens déjà en place pour limiter la prolifération des sangliers** (Chasse intensive avec une pression forte sur les ACCA et les chasses privées, Mesures administratives, battues, délégations pour les louvetiers, Tir à l'affût, tir à l'approche voire tirs de nuit renforcés pour les lieutenants de louveterie), **d'autoriser le piegeage sur tout le département et de tester/développer d'autres méthodes** qui permettront rapidement de faire diminuer cette pression sur l'activité agricole.

La Confédération paysanne de l'Ardèche alerte une nouvelle fois avec force et nous serons vigilants ces prochains mois à ce que nos demandes soient entendues, au risque dans le cas contraire, que la situation autour de la population de sangliers ne devienne ingérable localement pour les services de l'État et cause de tensions accrues dans les territoires.

* « Peste porcine africaine : les sangliers touchés, la Catalogne mobilise l'armée pour éviter la propagation du virus au porc » (La Depeche - 04/12/2025)